

DECISION DU PRESIDENT

N°2024-445

Attribution du marché 24-312 – Fourniture et mise en place de caissons maritimes sur les déchèteries de Pornic agglo Pays de Retz

La Présidente de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 17 juillet 2024 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection de la Présidente et des Vice-présidents,
- VU la délibération n° 2024-328 du 17 juillet 2024 par laquelle le Conseil Communautaire donne délégation d'attributions au Président,
- VU l'arrêté n°AR 2024-265 du 18 juillet 2024 portant délégation de fonction à Monsieur Jacky DROUET,
 3ème Vice-Président, ,

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au budget

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'attribuer un marché relatif à la fourniture et la mise en place de caissons maritimes sur les déchèteries de Pornic agglo Pays de Retz

QUE le présent marché de fournitures courantes est inférieur à 40 000 € HT et qu'il a fait l'objet d'une mise en concurrence selon une procédure adaptée restreinte sans publicité

DECIDE

- <u>ARTICLE 1</u> : Il est passé un marché entre la Communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz et la société désignée ci-dessous :
 - BRANGEON TRANSPORTS ET LOGISTIQUE (49620 MAUGES SUR LOIRE)
- **ARTICLE 2**: Le marché est d'un montant de 33 685,00 € HT soit 40 422.00 € TTC.
- <u>ARTICLE 3</u> : La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.
- <u>ARTICLE 4</u> : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 10 octobre 2024

La Présidente, Pascale BRIAND

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié éxécutoire à Pornic

044-200067346-20241009-2-AU

Réception par le Sous-Préfet : 09-10-2024

Publication le : 10-10-2024

Pour la Présidente, Par délégation,

Le Vice Président

Jacky DROUET